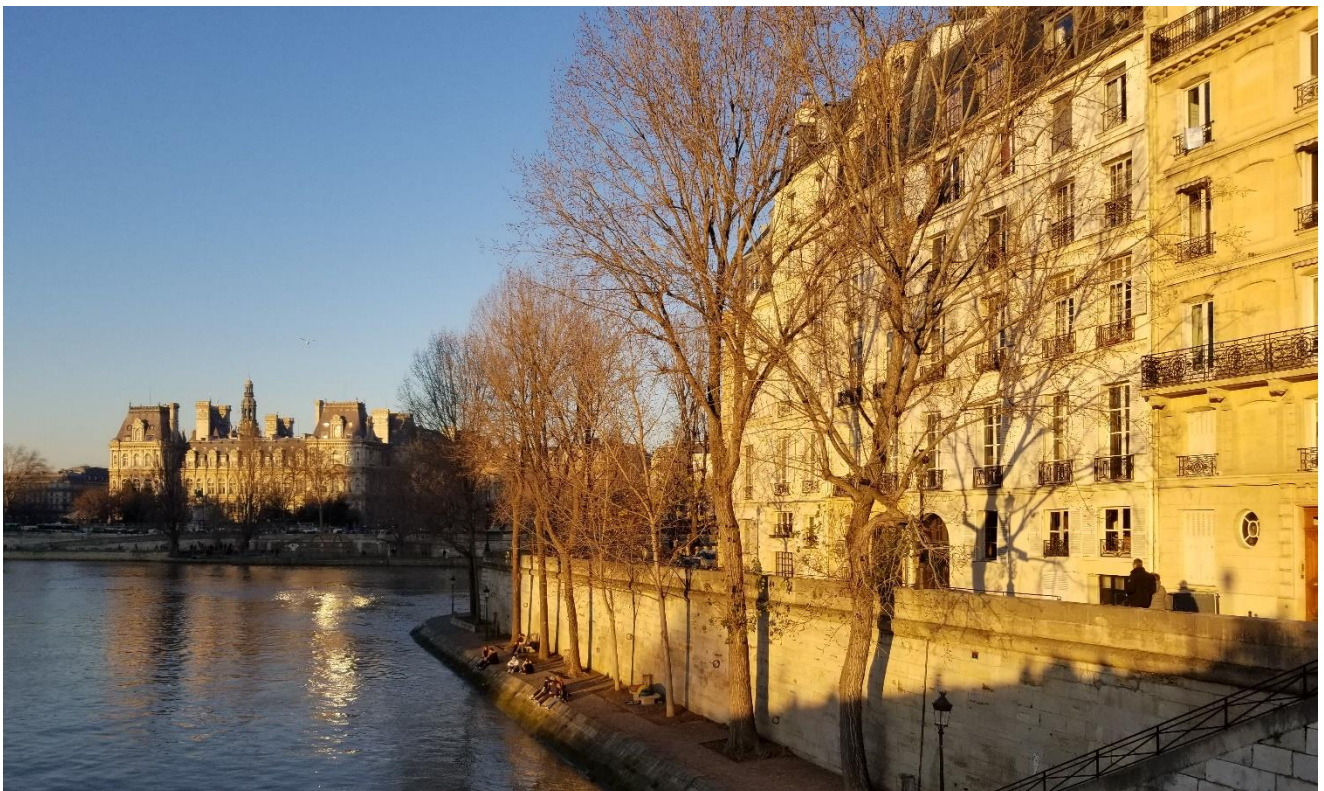


PAP lance la Locathèque, un service qui postule automatiquement à la place des locataires et transmet des dossiers complets et vérifiés aux propriétaires, en partenariat avec DossierFacile

- Dans un contexte de marché locatif extrêmement tendu, PAP lance un nouveau service avec DossierFacile, pour simplifier la vie et faire gagner du temps aussi bien aux locataires qu'aux propriétaires.
- Les locataires sont accompagnés dans la création de leur dossier de location par DossierFacile et, une fois celui-ci vérifié et complet, PAP s'occupe de transmettre leur candidature automatiquement aux propriétaires.
- Les propriétaires reçoivent des candidatures complètes, peuvent consulter les dossiers en ligne et contactent les locataires dont le dossier répond à leurs attentes pour leur proposer un logement.



Un contexte particulièrement tendu

La recherche d'une location est souvent un parcours du combattant pour les locataires. D'après une récente étude menée par PAP, 45,4 % des locataires se plaignent de l'absence de réponses des propriétaires et 36,6 % que tout est déjà loué.

Pour trouver un logement dans une zone tendue, les locataires doivent être **extrêmement réactifs** et **connaître les attentes des propriétaires**. Les moins aguerris s'exposent non seulement à des semaines de recherches infructueuses, mais aussi aux escroqueries.

De leur côté, avec en moyenne 83 contacts sur une annonce de studio, les **propriétaires sont débordés** et n'ont souvent pas les informations nécessaires pour faire leur sélection. Certaines candidatures sont abandonnées simplement parce qu'elles ne contiennent pas les informations nécessaires.

La situation risque d'être encore plus critique cette année, car le ralentissement du marché immobilier et les difficultés d'accès au crédit ont un impact sur la location. De nombreux primo-accédants ne peuvent plus acheter, restent donc locataires et ne libèrent pas leur logement. Le marché locatif fait donc face à un manque de rotation, qui entraîne une baisse de l'offre de 17 % par rapport à l'année dernière.

La Locathèque automatise la mise en relation

Pour répondre à ces difficultés, PAP a signé un partenariat avec DossierFacile, le service de dossier de location numérique de l'Etat. Ce partenariat permet le lancement d'un nouveau service, la Locathèque, qui répond aux attentes des propriétaires et des locataires à chaque étape.

Le locataire est accompagné dans la création de son dossier de location

Première étape : **aider les locataires à constituer leur dossier de location**. C'est le service rendu par DossierFacile, qui indique à chacun la liste des pièces qui le concerne. Etudiant, salarié, retraité, avec garants physiques ou Visale, les locataires peuvent déposer les pièces qui correspondent à leur situation.

Ce service garantit l'équité entre les locataires en leur permettant de constituer le meilleur dossier possible. Les équipes de DossierFacile accompagnent les locataires qui en ont besoin pour réussir à rendre leur dossier complet et conforme à la loi.

PAP a intégré DossierFacile sur sa plateforme, ce qui permet aux locataires de créer leur dossier de location directement sur PAP.fr et de bénéficier du même accompagnement. Si le locataire a créé son dossier sur DossierFacile, il peut aussi l'importer dans PAP.

Lorsqu'un dossier est complet, **DossierFacile vérifie les pièces** et s'assure de leur cohérence en moins de 24 h. Le locataire obtient ainsi un dossier labellisé DossierFacile, facile à partager aux propriétaires grâce à un lien. Un filigrane est apposé sur les pièces, ce qui protège les locataires contre l'usurpation d'identité.

La Locathèque transmet automatiquement les candidatures aux propriétaires

Une fois son dossier complété, le locataire est éligible pour s'inscrire à la Locathèque de PAP. Il précise ses critères de recherche (localisation exacte, surface, budget, nombre de pièces, vide ou meublée...). La Locathèque se charge de **vérifier la cohérence de son budget avec son dossier**, puis de **rédiger un message de candidature** qui correspond aux attentes des propriétaires.

Une fois sa candidature optimisée, le locataire n'a plus rien à faire! La Locathèque **postule automatiquement** dès qu'une nouvelle annonce correspondant aux critères du locataire est déposée sur PAP.fr. Le locataire est assuré de ne rater aucune annonce et la Locathèque garantit une réactivité maximale, puisque la candidature est **transmise dans les 10 mn suivant la publication** d'une annonce.

Le service est totalement **transparent et sécurisé** : tous les propriétaires qui déposent une annonce sur PAP.fr sont contrôlés, le locataire est notifié dès que son dossier est transmis, il peut donc suivre ce que la Locathèque fait pour lui, modifier ses critères et bien sûr interrompre la transmission de son dossier dès qu'il le souhaite.

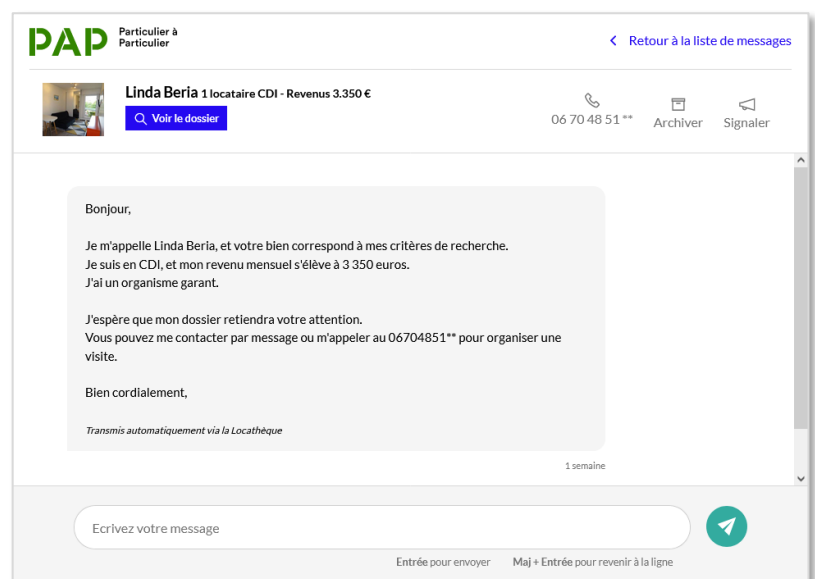
Les propriétaires rappellent les locataires dont le dossier leur convient

Les propriétaires, de leur côté, reçoivent dès la publication de leur annonce les candidatures des locataires inscrits à la Locathèque.

Ils peuvent **consulter les pièces du dossier en ligne** et sélectionner ainsi très facilement les candidatures qui leur conviennent.

Ils n'ont ensuite plus qu'à envoyer un message ou appeler les locataires pour organiser une visite.

Ce service permet donc un parcours locatif **beaucoup plus efficace et sécurisé**, aussi bien pour les locataires que pour les propriétaires.



Gratuit pour les locataires – Inclus avec l’annonce pour les propriétaires

PAP et DossierFacile ne font rien payer aux locataires : la création du dossier, l’accompagnement et l’inscription à la Locathèque sont gratuits. Pour les propriétaires, la publication d’une annonce sur PAP inclut l’accès aux candidatures issues de la Locathèque et est proposée à 15 € pour une semaine.

Un service exclusif issu d’un partenariat public - privé

Créé en 2018 à la demande du Ministre de la Cohésion des Territoires, DossierFacile a accompagné 250 000 locataires jusqu’à la validation de leur dossier. Pour maximiser l’utilisation du service, DossierFacile propose aux entreprises d’intégrer son service de plusieurs manières, *via* un lien de connexion, DossierFacile Connect ou une intégration complète *via* API.

PAP est la première plateforme majeure à intégrer DossierFacile dans son parcours. Le développement de la Locathèque a été rendu possible grâce à ce partenariat et propose désormais aux locataires et aux propriétaires un nouveau parcours plus efficace et complètement sécurisé pour la location.



Interviews de Corinne Jolly, Présidente de PAP - Particulier à Particulier

Contacts Presse

Karine Rameau, Agence KRP pour PAP.fr - Tél. : 06 15 05 96 40 – karine@lagencekr.com

Virginie Chalumeau pour PAP.fr – Tel : 06 61 43 18 68 – v.chalumeau@pap.fr